

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Nombre de conseillers
en fonction : 15Nombre de Conseillers
présents : 13Nombre de Conseiller(s)
absent(s) : 2**SEANCE du 06 OCTOBRE 2016**

Sous la Présidence de Monsieur **GAUPP Daniel**, Maire, le Conseil municipal, *dûment convoqué le 29 septembre 2016*, à 20 heures, dans la salle des séances de la Mairie

Etaient présents : MM(ES) WENDLING Isabelle - BACH Bernard - KOEGER Josée, Adjoints -
MM(ES) ADE Bernard - ADRIAN Thierry - DAULL Christophe - KELLER Rémy - KLEFFER Thomas - LAMOTE Mathias - LIENARD Eric -
OEHLVOGEL Francis - OTT Marie-France -

Absent(s) excusé(s) : MM. SANTER Jean-Luc - SIMON Thierry donne pouvoir à Daniel GAUPP.

Arrivé en cours de séance : -

Absent(s) non excusé(s) : -

2016-031: ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES délibération **DECIDE** à l'unanimité

D'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 JUIN 2016

**2016-032: REGROUPEMENT SAPEURS-POMPIERS UHLWILLER-DAUENDORF :
AVENANT SDIS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- De ne pas émettre d'observations quant au regroupement des sections de sapeurs-pompiers d'Uhlwiller et de Dauendorf.

2016-033 : FIXATION PRIX CONCESSIONS CIMETIERE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- De fixer le tarif de la concession d'une alvéole à 500,- € pour 15 ans et à 1000,- € pour une durée de 30 ans prenant effet le jour du dépôt de la première urne. La concession est renouvelable une fois arrivée à échéance.

2016-034 : REMPLACEMENT CHAUFFAGE EGLISE – GENIE CIVIL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE à l'unanimité

- **D'approuver** l'offre de l'entreprise TDR Simon de NIEDERALTDORF pour un montant de 10 765 Euros HT pour les travaux de génie civil ;
- **D'habiliter** le Maire à passer commande avec l'entreprise retenue ;
- **D'inscrire** la dépense à intervenir à l'article 21318 du budget primitif 2016.

2016-037 : MUSEE DU PAIN – MISE EN CONFORMITE ELECTRICITE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE à l'unanimité

D'approuver l'offre de l'entreprise STURTZER pour un montant de 3 226,25 € HT.

D'inscrire la dépense à intervenir à l'article 21318 du budget primitif 2016.

2016-038 : CENTRE DE GESTION 67 – NOMINATION ASSISTANT DE PREVENTION

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- ✓ Autorise, à l'unanimité, le Maire à désigner Madame Christine DENTINGER en tant qu'Assistant de Prévention dans le but d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale dans :

- la démarche d'évaluation des risques,
 - dans la mise en place de la politique de prévention des risques,
 - dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail dans la collectivité, conformément aux dispositions de l'article 4-1 du décret n° 85-603 modifié.
- ✓ prend acte que la prise de fonction de Madame Christine DENTINGER en tant qu'Assistant de Prévention ne sera effective qu'après avoir suivi la formation préalable prévue à l'article 4-2 du décret n° 85-603 modifié. Par ailleurs, il sera amené à actualiser ses connaissances en matière d'hygiène et de sécurité en suivant la formation continue prévue dans ce même article du décret n° 85-603 modifié.

2016-039 : FONDS DE CONCOURS CCRH – VOIRIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES délibération

- **approuve** le versement d'un fonds de concours à la CCRH, d'un montant de **2 495,23 €**, au titre du transfert de charges voirie.

2016-040 : MISE EN LOCATION APPARTEMENT F2 – ECOLE PRIMAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité

- D'accepter la candidature de Madame Tiffany BLENET de lui attribuer le logement « F2 » sis au 1^{er} étage de l'école primaire ;
- De demander le règlement mensuel des loyers à intervenir, au 1^{er} jour de chaque mois par virement permanent adressé à la Recette-Perception de HAGUENAU ;
- De charger le Maire de faire l'état des lieux de l'appartement loué à la remise des clés avant la prise en possession des locaux, respt. avant de les quitter ;
- D'autoriser le Maire à signer le contrat de bail rétroactivement à compter du 1^{er} octobre 2016.

2016-041 : LOGEMENT F2 ECOLE PRIMAIRE – REMPLACEMENT VOLETS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibérer

DECIDE à l'unanimité

- **De changer** tous les volets du bâtiment qui sont au nombre de 15 ;
- **D'habiliter** la commission bâtiments pour le choix du type de volet ;
- **D'habiliter** la commission pour le choix du prestataire ;
- **D'autoriser** le Maire à passer commande avec l'entreprise retenue par la commission ;

D'inscrire la dépense à intervenir à l'article 21318 du budget primitif.

2016-042 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE HAGUENAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération

DECIDE à l'unanimité

de ne pas émettre d'objection à l'encontre de ce rapport.

2016-43 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SMITOM

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération

DECIDE à l'unanimité

de ne pas émettre d'objection à l'encontre de ce rapport

2016-44 : DEGREVEMENT POUR PERTE DE RECOLTES

LE CONSEIL MUNICIPAL, décide à l'unanimité

- de reverser aux locataires concernés le montant du dégrèvement restant proportionnellement à la surface qui leur a été louée, conformément au tableau joint en annexe.

2016-45 : TRANSMISSION ELECTRONIQUE DES ACTES AU REPRESENTANT DE L'ETAT – CONVENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre la Préfecture et la commune pour la télétransmission des actes,

- **DONNE** délégation de signature à Monsieur le Maire afin de signer toutes conventions et avenants relatifs à la télétransmission des actes durant le mandat municipal.

2016-46 : AIDE AUX COMMUNES DU DEPARTEMENT SINISTREES PAR LES VIOLENTS ORAGES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- **De reverser** la somme de 250,-€ afin de soutenir les communes touchées.

2016-CD04 : COMMUNICATIONS ET DIVERS

LE MAIRE informe les élus

- De la demande de subvention exceptionnelle déposée par l'Ecole d'Uhlwiller pour des déplacements en bus ;

- Que la Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption :
 - pour l'immeuble cadastré section 68 parcelle 272/169 de 628 m² : sis à UHLWILLER – 30 rue Belle-Vue, mis en vente par Mme Gilline ZIEGLER de UHLWILLER au profit de M. PITELET Yann de HAGUENAU.
 - Pour l'immeuble cadastré section 7 parcelle 147/122 de 02 ares 1 ca et parcelle 158/122 de 16 ca sis à UHLWILLER – Rue du Moulin mis en vente par M. Guy SCHERTZ de SCHWEIGHOUSE SUR MODER au profit de M. Christophe KEITH et Mme Anne WEBER de HAGUENAU
 - Pour l'immeuble cadastré section 1 parcelle 14 de 07 ares 07 ca sis à UHLWILLER– 74 rue de la Rivière mis en vente par M. Jean-Michel TRENDEL de HAGUENAU au profit de M. Jonathan GASSER et Mme Elodie BRASSEL de UHLWILLER.
 - Pour l'immeuble cadastré section 5 parcelle 63 de 12 ares 31 ca sis à UHLWILLER – NEUACKER mis en vente par M. René SCHNEIDER et Mme Marie-Thérèse KAUFFMANN de UHLWILLER au profit de M et Mme René SCHNEIDER de UHLWILLER ;
 - Pour l'immeuble cadastré section 6 parcelles 116, 152/115, 155/121, 156/113 de 16 ares 13 ca sis à UHLWILLER – 60 impasse de la Roesbach mis en vente par M. Joseph BOUHR de UHLWILLER au profit de M et Mme Khalid EL BAKALI de SELTZ.

- De la réglementation en vigueur pour l'entretien des berges traversant les propriétés.
- Du nouvel emplacement pour les divers conteneurs et remercie M. Bernard BACH, Adjoint et M. René ACHENDRACHER, Adjoint honoraire pour leur aide.

Dél. transmise à la Sous-Préfecture le 13.10.2016
Dél. rendue exécutoire le 13.10.2016
Dél. publiée le 13.10.2016

Ont signé tous les membres présents
Pour copie certifiée conforme,
UHLWILLER, le 13.10.2016

Le Maire : Daniel GAUPP